

Que deviendrait en effet la morale, s'il fallait en comier la garde aux seuls parlements ? E qu'est-ce que cette morale indépendante que nous prêchent les philosophes modernes, si ce n'est l'impartialité libre et qu'on voudrait rendre légale ?

Et si nous rejetons tout principe religieux, où trouverons-nous le fondement de l'autorité ? Sera-ce dans le *Contrat Social* ?

Mais il y a longtemps que les esprits éclairés—à quelque religion qu'ils appartiennent, et même sans religion—ont vu la justice de cette utopie du rêveur excé que de Genève. Et d'ailleurs ce contrat social—comme tout autre contrat—ne peut subsister qu'autant que subsiste le consentement des parties contractantes, et si l'une d'elles refuse ce consentement, que devient alors le principe d'autorité ?

Et la paix sociale, si nécessaire au développement de toute race, qui la sauvegardera si ce n'est la religion ? Problème redoutable dans les conditions présentes des sociétés modernes !

De nos jours, en effet, presque toutes les nations semblent accepter comme principe de gouvernement la souveraineté du peuple ; dans la forme de gouvernement qui nous régit nous-mêmes elle exerce un pouvoir presque illimité, et conséquemment il y a ici—comme dans la plupart des pays européens—deux souverains en face l'un de l'autre et tout naturellement en antagonisme : le Roi et le Peuple.

Comment le gouvernant et le gouverné peuvent-ils se trouver également souverains ? C'est un problème que je n'ai pas à résoudre en ce moment. Je constate seulement le fait, et je vous demande : comment ces deux puissances rivales pourront-elles gouverner sans conflit, et vivre côte à côte dans l'harmonie ? Quel pouvoir servira de contrepoids ? Quelle influence supérieure saura maintenir un juste équilibre entre les droits des peuples et les droits des rois ?

Ce problème que les politiciens libres-penseurs cherchent en vain à résoudre n'a jamais eu et n'aura jamais de solution en dehors de la religion. Les droits des peuples et ceux des rois ne sont vraiment conciliables que lorsqu'ils se confondent dans la commune reconnaissance des droits de Dieu. Pourquoi ? Parce que le roi qui commande au nom de Dieu, est un homme qui obéit, et parce que le peuple obéit alors, non pas à un homme, mais à Dieu.

Lorsque les rois de France commençaient leurs ordonnances par ces mots : " Louis par la grâce de Dieu " et non par la volonté du suffrage universel, " roi des Français..." et continuaient en ces termes : " Souhaitant avec ardeur servir Celui de qui nous tenons et le royaume et l'existence, nous désirons pour l'honneur de Celui qui nous a donné le comble de l'honneur etc., etc., etc..." ils n'invoquaient ni leur souveraineté propre ni leurs propres intérêts mais la souveraineté et

les intérêts de Dieu. Avant de commander ils protestaient de leur désir de servir, et c'est pour quoi quelques-uns d'eux s'appelaient les lieutenants de Jésus-Christ.

Rois et peuples se confondaient ainsi dans la sujétion commune à un pouvoir supérieur. Durant la suprême royauté de Jésus-Christ, ils étaient également sujets avec cette seule différence que les rois avaient plus de devoirs à remplir et une responsabilité infiniment plus grande.

Et si nous appliquons cette théorie de l'autorité royale à toutes les autres autorités, la paix et l'harmonie régneront à tous les degrés de l'échelle sociale. Si Dieu couronne toutes les hiérarchies qui composent la société, si l'organisation sociale est telle que la religion soit la base de tous les pouvoirs, et si les ordres du roi au sujet, du père à l'enfant, du maître au serviteur, du patron à l'ouvrier, sont revêtus du prestige divin, l'obéissance sera facile, et l'antagonisme social disparaîtra.

Il deviendrait fastidieux de développer longuement cette démonstration qui n'est pas seulement évidente aux yeux de la raison mais qui est enseignée par l'Eglise et confirmée par les enseignements de l'histoire universelle.

On ne pourrait peut-être pas citer un seul peuple qui ne se soit pas, au moins dans la plus grande partie de son existence, placé sous la protection de la divinité, et qui ne se soit pas réfugié dans les bras de la religion aux jours des grands périls.

Toujours les temples ont été les vraies forteresses de l'Etat, et les pontifes, les sentinelles avancées de la nation. Le foyer sans autel, la cité sans Eglise, l'état sans Dieu ne sauraient constituer une patrie, pas plus que le corps sans âme ne peut être un homme ! Aussi, les plus glorieuses nations de l'antiquité païenne n'ont-elles jamais séparé ces deux grandes choses : religion et patrie. Ce double amour seul pouvait nourrir leur patriotisme, et les faire parvenir à leurs hautes destinées. Et quand on demandait aux citoyens romains pourquoi ils se sacrifiaient sur le champ de bataille, ils répondaient *pro aris et focis*, pour l'autel et le foyer. Le foyer et l'autel, telle était la formule de leur patriotisme, et les rois et les consuls de Rome auraient cédé une partie de leur ville plutôt qu'un temple de Jupiter.

Dans cette conduite des païens, quelle leçon n'y a-t-il pas pour les nations chrétiennes qui ont reçu le dépôt sacré de la vérité, auxquelles Jésus-Christ prêche sans cesse l'union indissoluble du spirituel et du temporel, de l'Eglise et de l'Etat, qui cependant s'efforcent constamment d'effectuer entre les deux pouvoirs, une séparation qui sera fatale à l'une et à l'autre !

Messieurs, c'est la grande erreur des temps modernes de vouloir séparer l'humanité de Dieu. Il se fait aujourd'hui dans le monde une lutte à mort entre le verbe humain et le